Etude *Les adolescents et la pratique du cyclomoteur*

L'étude confiée par l'association Prévention Routière et Assureurs Prévention à l'institut TNS Direct a été menée auprès d'adolescents âgés de 14 à 17 ans et auprès de parents d'adolescents de cette tranche d'âge[4]. Elle permet, pour la première fois en France, de dresser un panorama sur la pratique du cyclomoteur par les adolescents et de mesurer les enjeux de ce sujet dans les familles. En voici les principaux enseignements :

Combien d'adolescents pratiquent le cyclomoteur ?

Seulement 12 % des adolescents âgés de 14 à 17 ans conduisent un cyclomoteur, dont 10 % régulièrement. 62 % n'en ont jamais exprimé le souhait et 26 % auraient aimé en avoir un mais ont essuyé un refus des parents.

Pourquoi beaucoup de parents n'autorisent pas leurs enfants à pratiquer le cyclo ?

Les principales raisons mises en avant par les parents refusant que leur enfant conduise un cyclomoteur sont le danger trop important (notamment pour les adolescents les plus jeunes) et un prix trop élevé. En effet, 9 parents sur 10 d'adolescent ne conduisant pas de cyclomoteur se sentiraient peu ou pas du tout rassurés si leur enfant se déplaçait en cyclomoteur.

Pourquoi certains parents autorisent-ils leurs enfants à pratiquer le cyclo ?

Les parents qui autorisent leurs enfants à conduire un cyclomoteur invoquent comme raisons principales la praticité (73 %) et l'acquisition d'autonomie (61 %). Eux ont au contraire une grande confiance dans le comportement de leur enfant, que ce soit avant ou après l'acquisition du cyclomoteur.
Dans près des deux tiers des cas, conduire un cyclomoteur est accepté en contrepartie d'une ou plusieurs conditions : avoir une conduite raisonnable, sans prise de risque et ne pas « trafiquer » le cyclomoteur (90 % ont cité au moins l'une de ces 2 conditions) ou encore obtenir de bons résultats scolaires.

Qui sont les adolescents cyclomotoristes ?

- Ce sont à 69 % des garçons ;
- 64 % d'entre eux vivent en secteur rural ou dans les villes de moins de 20 000 habitants ;
- 43 % suivent une scolarité professionnelle ou sont entrés dans la vie active ;
- La pratique du cyclomoteur culmine à 16 ans (38 % des ados conducteurs de cyclo ont 16 ans).

Quel type de cyclo (scooter, mobylette, cyclo à boîte de vitesse…) conduisent-ils ? Qui finance ?

- 77 % des adolescents conduisent un scooter, un choix qui concerne davantage les filles (91 %) que les garçons (70 %), ces derniers s'orientant aussi vers des cyclomoteurs à boîte de vitesse et des mobylettes ;
- 86 % des cyclos ont été payés par les parents, qui financent l'essentiel des dépenses liées à la pratique du cyclo : 94 % financent l'assurance, 82 % l'entretien. Seule l'essence est prise en charge par 35 % des adolescents eux-mêmes ;
- dans 41 % des cas, le véhicule a été acheté d'occasion et dans 52 % il a été acheté neuf.

Où se déplacent-ils en cyclo ?

Les adolescents utilisent avant tout leur cyclo pour rejoindre leurs amis (82 %) puis pour se rendre dans leur établissement scolaire (39 %).
L'usage concerne aussi bien la ville (78 %) que la campagne (81 %) et même si 62 % des jeunes déclarent faire moins de 200 km par mois, leurs déplacements sont en général très fréquents.

---

[4] 1407 interviews ont été réalisées online entre le 16 octobre et le 2 novembre 2009 selon la répartition suivante :
- 359 entretiens auprès de parents d'adolescent(s) âgé(s) de 14 à 17 ans conducteur(s) d'un cyclomoteur ;
- 447 entretiens auprès de parents d'adolescent(s) âgé(s) de 14 à 17 ans non conducteur(s) d'un cyclomoteur ;
- 342 entretiens auprès d'adolescents âgés de 14 à 17 ans conducteurs d'un cyclomoteur ;
- 259 entretiens auprès d'adolescents âgés de 14 à 17 ans non conducteurs de cyclomoteur.

Comment les parents perçoivent la sécurité de leurs adolescents cyclomotoristes ?

Les parents de jeunes cyclomotoristes semblent plutôt rassurés face à l'usage du cyclomoteur par leurs enfants, même si seulement 7 % se disent très rassurés. Les parents d'enfants cyclomotoristes sont nombreux à évaluer de façon positive le comportement de leur progéniture sur un cyclomoteur : ils sont près de 8 sur 10 à leur attribuer une note comprise entre 7 et 10.
Ils ne sont néanmoins pas dupes : 33 % des parents d'adolescents conducteurs de cyclo déclarent savoir que leur enfant commet de temps en temps une infraction, comme rouler sur le trottoir et commettre des excès de vitesse. Un taux qui atteint même 37 % lorsque cela concerne un garçon (contre 26 % pour une fille). A noter que l'infractionnisme déclaré est plus faible chez les filles et les plus jeunes.

Que savent les parents de la pratique du débridage ?

32 % des parents savent ou pensent que le cyclomoteur de leur enfant est débridé et 31 % des adolescents avouent que leur cyclomoteur est débridé. Cette pratique concerne plutôt les garçons et les adolescents les plus âgés.
Les adolescents déclarant avoir débridé leur cyclomoteur sont d'ailleurs plus nombreux à avouer commettre des infractions tels que les excès de vitesse, le non-respect d'un stop ou encore d'un feu.

Les enfants qui pratiquent le cyclomoteur sont-ils bien protégés ?

Le casque est le seul élément de protection porté de manière quasi systématique par les adolescents (97% d'entre eux le portent toujours), ce qui n'est pas le cas du blouson (44 % le portent toujours), et encore moins des vêtements couvrants et des gants (respectivement 31 et 33 % les portent toujours). Les chaussures montantes quant à elle restent un élément de protection relativement marginal, puisque systématiquement portées par seulement 9 % des interviewés.

Comment parents et enfants perçoivent-ils le BSR ? Faut-il le réformer ?

Bien que le BSR soit globalement plutôt bien perçu par les interviewés, 86 % des parents et 80 % des adolescents, qu'ils soient équipés ou non d'un cyclomoteur, sont d'accord pour dire que la transformation du BSR en un véritable permis avec examen pratique serait bénéfique pour la sécurité des conducteurs de cyclomoteurs.
Dans le détail, une majorité de parents et d'adolescents seraient pour que le BSR devienne un véritable permis avec un document officiel, qu'il soit accompagné d'une obligation pour les parents et les enfants d'assister ensemble à une séance d'information, et qu'il s'accompagne d'un examen pratique avec un examinateur.

Parents et enfants sont-ils au fait des questions liées à l'assurance ?

La majorité (plus de 80 %) des parents et adolescents interrogés sait que l'assurance a la possibilité de refuser d'indemniser un conducteur dans certains cas (débridage ou alcoolémie par exemple). En revanche, seuls près d'un tiers des parents et moins d'un quart des adolescents savent qu'il faut souscrire une assurance spécifique pour que le conducteur soit indemnisé de ses blessures dans le cas où il est seul en cause : c'est la garantie du conducteur. Elle permet au conducteur blessé lors d'un accident dont il porte l'entière responsabilité ou pour lequel personne n'est responsable (chute d'un arbre lors d'une tempête...) d'être indemnisé.